RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00412
Numéro SIREN : 893 687 988
Nom ou dénomination : ENVIROTERRE

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2022 sous le numéro de dépôt 500

ENVIROTERRE
Société par actions simplifiée
au capital social de 20.000 euros
Siège social : Lieudit Choisy-le-Temple - 77410 CHARNY
893 687 988 RCS MEAUX
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 15 avril,
à seize heures,

Les associées de la Société se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société, sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Julien EINAUDI, Président non associé de la Société, agissant également aux présentes en qualité de Président de la société ORTEC GENERALE DE DEPOLLUTION (417 922 689 R.C.S. Aix-en-Provence), associée de la Société.

Est également présent M. Patrick FLAMARION, Directeur Général non associé de la Société.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président constate que les associés présents représentent ensemble la totalité des actions composant le capital social de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de Monsieur Didier VOLTZ en qualité de membre du Comité de Direction de la Société ;
- Nomination de Monsieur Patrick FLAMARION en qualité de membre du Comité de Direction de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir (i) constaté, qu'à la suite d'une erreur matérielle, M. Didier VOLTZ, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général de la Société lors de l'Assemblée Générale du 1er avril 2021, n'a pas démissionné en même temps de ses fonctions de membre du Comité de Direction, et (ii) pris connaissance de la lettre de démission de M. Didier VOLTZ de ses fonctions de Directeur Général de la Société,

Prend acte de cette démission de M. Didier VOLTZ desdites fonctions de Directeur Général avec effet rétroactif au 1er avril 2021.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé que M. Patrick FLAMARION a été nommé en qualité de Directeur Général de la Société lors de l'Assemblée Générale du 1er avril 2021,

Prend acte, conformément à l'article 12.3 des statuts qui stipule que « *Le Directeur Général est également membre de droit dudit Comité* », que M. Patrick FLAMARION est également devenu membre du Comité de Direction de la Société, avec effet rétroactif au 1er avril 2021 et pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture.

Le Président de séance
M. Julien EINAUDI

Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Comité de Direction

M. Patrick FLAMARION
Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Membre du Comité de Direction »

Les associées :

La société ORTEC GENERALE DE DEPOLLUTION
Représentée par M. Julien EINAUDI
Son Président

La société MATTHIEU,
Représentée par M. Patrick FLAMARION
Son Président